



République du Bénin
Présidence de la République
Agence de Développement de Sèmè City



Cellule de Contrôle des Marchés
Publics de la Présidence de la
République
BON A LANCER
Retiré le.....
Nom.....
Prénom.....
Signature.....

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRÉSÉLECTION

Émis le : 07 MARS 2025

Pour la sélection d'un cabinet pour les études
d'architecture complète des infrastructures
numériques du campus de Ouidah

Avis à Manifestation d'Intérêt N° : PI_DPSI_100639

Source de financement : Budget national

Gestion : 2025

BON A LANCER
CCMP/PR

Imputation budgétaire : 055002013230230002000307109426391


KPADONOU D. Mako
Administrateur des Services Financiers


Mars 2025

Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	3
II.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a cross-like stroke at the end.



République du Bénin
Présidence de la République
Agence de Développement de Sèmè City



I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Agence de Développement de Sèmè-City

Objet : Sélection d'un cabinet pour les études d'architecture complète des infrastructures numériques du campus de Ouidah

Référence du marché : PI_DPSI_100639

Avis N°004/ADSC/PRMP-DPSI/SP-PRMP/2025 du 07 MARS 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 28 février 2025.
2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget national, afin de financer le projet SÈMÈ CITY, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection d'un cabinet pour les études d'architecture complète des infrastructures numériques du campus de Ouidah.
3. Cette mission vise à proposer un dossier de conception d'infrastructures numériques pour une ville intelligente sur l'emprise du nouveau site du projet Sèmè City.

Le cabinet sélectionné travaillera en étroite collaboration avec l'équipe l'Agence de Développement de Sèmè City, et devra dans ce cadre :

- proposer et faire valider un Schéma Directeur Numérique pour la ville sur les cinq (05) premières années ;
- élaborer le dossier de conception des équipements actifs du Datacenter de la ville ;
- proposer le dossier de conception du réseau d'interconnexion des bâtiments et autres infrastructures de la ville ;
- proposer l'aménagement et l'équipement du centre des opérations de la ville ;
- évaluer le budget d'investissement global ainsi que les coûts d'exploitation y afférent ;
- élaborer les fiches de projets jugés prioritaires ;
- proposer une architecture des systèmes d'information en cohérence avec les divers projets identifiés.

Au vu de l'impératif d'opérationnalisation, l'étude devra se focaliser davantage sur

l'identification de solutions pérennes et actionnables, plutôt que sur un descriptif détaillé et conceptuel de l'existant.

4. Le délai de réalisation de la mission est de six (06) mois maximum.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les preuves à fournir pour justifier les références techniques ne sont pas comptabilisées dans les 15 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux (02) candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité Contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	- Être une structure spécialisée en conseil et/ou stratégie numérique, ou domaine similaire (transformation numérique, conception d'infrastructure	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts ou autres documents tenant lieu (suivant la législation du pays du

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		numérique) - Si non inscription au RCCM /statut : 0 point	candidat).
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des sept (07) dernières années (2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023) et de l'année en cours	25	• Pour les anciens cabinets/firmes - Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration de stratégie informatique : 5 points par mission prouvée pour un total de 15 points ; - Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration de stratégie informatique pour une ville intelligente : 5 points par mission prouvée pour un total de 10 points. • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le chef de mission proposé doit avoir réalisé ou participé à au moins : - Trois (03) missions d'élaboration de stratégie informatique : 5 points par mission prouvée pour un total de 15 points ; - Deux (02) missions d'élaboration de stratégie	• Pour les anciens cabinets/firmes Originales ou copie conforme à l'original (suivant la législation du pays du candidat) ou copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou des procès-verbaux de réception/validation des livrables, ou toute autre preuve tenant lieu en copie légalisée (pour justifier chacune des expériences) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples. • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves des expériences professionnelles du chef de mission. NB : pour être prise en compte, les références professionnelles du chef de mission doivent être

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		informatique pour une ville intelligente : 5 points par mission prouvée pour un total de 10 points. NB : On entend par missions d'élaboration de stratégie informatique les missions relatives à l'élaboration d'un Schéma Directeur informatique/numérique, de Plan de transformation digitale, de plan d'évolution des systèmes d'information, etc.	justifier par l'originale, copie conforme à l'original (suivant la législation du pays du candidat) ou copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution ou de service fait ou les procès-verbaux de réception/ validation des livrables, ou toute autre preuve tenant lieu en copie légalisée (pour chacune des expériences) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des sept (07) dernières années	50	• Pour les anciens cabinets/firmes - Avoir réalisé au moins une (01) mission de conception d'un centre opérationnel de supervision pour la gestion de la sécurité physique et virtuelle 10 points - Avoir réalisé au moins une (01) mission d'études d'infrastructures réseau d'interconnexion de plusieurs sites : 10 points - Avoir réalisé au moins une (01) mission d'études d'infrastructures numériques de type datacenter : 10 points - Avoir réalisé au moins une (01) mission d'études d'infrastructures numériques pour ville intelligente 20 points	• Pour les anciens cabinets/firmes Originales ou copie conforme à l'original (suivant la législation du pays du candidat) ou copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou des procès-verbaux de réception /validation des livrables, ou toute autre preuve tenant lieu en copie légalisée (pour chacune des expériences) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le chef de mission proposé doit avoir réalisé ou participé à au moins : - une (01) mission de conception d'un centre opérationnel de supervision pour la gestion de la sécurité physique et virtuelle 10 points ; - une (01) mission d'études d'infrastructures réseau d'interconnexion de plusieurs sites : 10 points ; - une (01) mission d'études d'infrastructures numériques de type datacenter : 10 points ; - une (01) mission d'études d'infrastructures numériques pour ville intelligente 20 points	en copies simples. Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves des expériences professionnelles du chef de mission. NB : pour être prise en compte, les références professionnelles du chef de mission doivent être justifier par l'originale ou la copie conforme à l'original (suivant la législation du pays du candidat) ou copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait ou des procès-verbaux de réception /validation des livrables, ou toute autre preuve tenant lieu en copie légalisée (pour chacune des expériences) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples.
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	- Organisation technique : 2,5 points - Organisation managériale : 2,5 points	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission Chef de mission : Un expert en usages et transformation digitale, titulaire d'un diplôme de Master en informatique ou équivalent (BAC +5) ; Un architecte de système d'information titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un Master en informatique ou télécommunication ou équivalent (BAC +5) Expert en Infrastructures IT et Sécurité : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en télécommunication ou en informatique ou équivalent de niveau (BAC +5) ; Expert en maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'électricité : être Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité ou en électrotechnique ou équivalent de niveau (BAC +5)	10	Liste du personnel : 1 points Diplôme du chef de mission : 3 points Diplôme de l'architecte de système d'information : 2 points Diplôme de l'expert infrastructure IT et Sécurité : 2 points Diplôme de l'expert en maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'électricité : 2 points	Liste du personnel et copie simple des diplômes et/ou attestation de diplôme, de réussite ou de succès, de fin de formation)
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-cinq (65) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08). Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, la liste restreinte est constituée quel que soit le nombre de candidature reçu à l'issue d'une relance ou après consultation de cabinets qualifiés comme décrit au point 9 du présent

AMI.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; E-mail : sc.pmp@semecity.com, Tél : 21 36 88 15 et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhoutin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes en matinée et de 14 heures à 17 heures 30 minutes en soirée ou sur le site web : www.semecity.bj

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 12 MARS 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhoutin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.semecity.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhoutin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard le 24 MARS 2025. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ADSC le 24 MARS 2025 à 10 heures 30 minutes.



BON A LANCER
CCMP/PR

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le

[Signature]

PRMP/ADSC

II.MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure
déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous
vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la
prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 
- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
 - 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
 - 3) le registre de commerce/les statuts ;
 - 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations
de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats
correspondants (copies simples)]¹ ;
 - 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie
simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité
contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération
distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du
cabinet/firme)

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées
des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes
de cotation